

4 MAROC

L'OFII célèbre ses 50 ans au Maroc

COOPÉRATION

La représentation de l'OFII au Maroc a célébré le 6 juin son cinquantième anniversaire. Depuis 2012, l'OFII a élargi son champ d'action aux projets d'aide aux MRE retournant au Maroc.

RIME EL JADIDI

C'était il y a cinquante ans, le Maroc et la France signaient l'accord de main d'œuvre franco-marocain fixant les conditions de travail des ressortissants marocains en France. Cet accord désignait l'Office national de l'immigration (ONI) comme opérateur dans le recrutement des travailleurs marocains et leur acheminement vers les entreprises en France. Depuis 2009, l'ONI a pris le nom d'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). La représentation de l'OFII est implantée au Maroc depuis août 1963, suite à la signature de la Convention franco-marocaine de main d'œuvre le 1er juin 1963. Elle a célébré le 6 juin ses cinquante ans au Maroc.

L'OFII élargit son champ d'action

L'implantation de l'OFII au Maroc a coïncidé avec les Trente Glorieuses en France. Le besoin de main d'œuvre était considérable. Depuis, les circonstances ont largement évolué, de même que le champ d'action de l'OFII. Interrogé à ce sujet, le directeur général de l'OFII, confirme que « les conditions aujourd'hui ne sont plus les mêmes. Cela signifie qu'il nous faut travailler avec les autorités marocaines, d'une part pour les Marocains qui souhaitent se rendre en France, sur les compétences dont nous avons besoin, sur les secteurs d'activité dans lesquels les Marocains ont le plus de chance de s'intégrer aisément en France. Et puis inversement. Il est important de travailler avec les autorités marocaines sur les conditions de retour des Marocains en France, ceux qui font, au bout d'un moment, le choix de revenir dans leur pays et de soutenir leurs projets de réinsertion, notamment de créer des entreprises, par exemple ». Changement de contexte oblige, l'OFII



Le DG de l'OIF en compagnie de plusieurs personnalités, jeudi à la représentation de l'OFII à Casablanca.

agit désormais à travers l'accompagnement et la subvention de projets d'entreprises pour les Marocains souhaitant retourner à leur pays d'origine. « Ce projet a démarré au Maroc fin 2012. Nous aidons tous les Marocains qui souhaitent se réinstaller au Maroc et qui veulent développer une activité économique », explique Sami Boubakeur, directeur de la représentation de l'OFII au Maroc.

« Il s'agit d'une aide individuelle dédiée aux porteurs de projets qui reviennent de France et qui souhaitent contribuer au développement de ce pays », ajoute-t-il. « Les demandes sont adressées à l'OFII en France qui étudie la faisabilité du projet. Une aide financière est apportée aux projets selon les besoins financiers du porteur de projet. Par la suite il y a un accompagnement de douze mois pour le démar-

rage du projet. Nous visons surtout les projets de TPE (Très petites entreprises). A ce jour, nous avons déjà une vingtaine de projets sur l'ensemble du territoire marocain, que ce soit à Oujda, à Agadir, à Casablanca, qui sont en cours de démarrage », explique Sami Boubakeur. Le projet a été lancé il y a un peu plus de 18 mois, et il est donc « trop tôt pour pouvoir dresser un premier bilan », selon Sami Boubakeur.

L'OFII Maroc

Au Maroc, l'OFII a pour mission la gestion des procédures d'immigration professionnelle (salariés et « saisonniers ») et familiale (conjointes de Français et bénéficiaires d'une demande de regroupement familial). L'OFII Maroc, l'une des neuf représentations de l'OFII dans le monde, reste un « acteur de premier plan ». En cinquante ans, près de 820 000 départs de Marocains en France ont été enregistrés, avec une moyenne de 25 000 usagers dans le cadre des procédures d'immigration long séjour en France chaque année. Selon le DG de l'OFII, Yannick Imbert, cela est dû aux relations d'amitié qui lient le Maroc à la France. « La représentation de l'OFII au Maroc a une histoire particulière. Les relations entre le Maroc sur la fraternité et l'altérité nous obligent à faire des choses avec probablement plus de grandeur d'âme d'une certaine manière, et avec le souci de bien faire et de faire en sorte que cette amitié qui date de plusieurs années perdure et s'amplifie », affirme-t-il.

90 % de l'immigration est saisonnière

Malgré l'évolution du contexte, le travail saisonnier reste prédominant. « 90 % de l'immigration professionnelle est de l'immigration saisonnière », affirme Sami Boubakeur, directeur de la représentation de l'OFII au Maroc. « Les chiffres diffèrent selon les aléas climatiques et selon la demande en France exprimée par les employeurs. Mais l'immigration saisonnière représente entre 4 000 et 5 000 travailleurs saisonniers qui partent chaque année, essentiellement dans le sud de la France, notamment les Bouches-du-Rhône et la Corse ». ♦